

Laon, le 12 novembre 2019

Signature d'une convention « tourisme et sécurité »

Site de la Caverne du Dragon – Vendredi 15 novembre 2019

Vendredi 15 novembre, à 10 h 00, une convention « tourisme et sécurité » sera signée sur le site de la Caverne du Dragon, entre M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, Mme Cécile AMOUR, maire d'Oulches-la-Vallée-Foulon, M. François RAMPELBERG, vice-président du conseil départemental et le lieutenant-colonel Jean-Charles METRAS, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aisne.

Cette convention, signée pour une durée de trois ans renouvelable, vise à garantir la sécurité des visiteurs accueillis sur le site de la Caverne du Dragon, par des mesures de prévention, de protection et de prise en charge des victimes en cas d'incidents ou d'accidents. Elle a pour but de favoriser la coopération inter-services et la mise en place des moyens humains, techniques et organisationnels nécessaires par chacune des parties signataires, selon leurs attributions.

La signature de cette convention fait suite à un diagnostic réalisé par le référent sûreté du groupement de gendarmerie, portant sur l'état de vulnérabilité du site face aux risques et recommandant des mesures et aménagements afin d'y remédier.

Afin de suivre la mise en œuvre de cette convention, un comité de site aura lieu au moins une fois par an. Ses membres y feront le bilan de la mise en œuvre des actions de coopération et formuleront les éventuelles recommandations d'amélioration.

Présenté en mars 2017 lors des premières rencontres nationales dédiées à cette thématique, le programme « tourisme et sécurité » comprend une série de mesures destinées à renforcer la sécurité des touristes accueillis sur le sol français, parmi lesquelles la mise en place de conventions de site entre les exploitants des sites touristiques publics ou privés et les forces de sécurité intérieure.

Dans le département de l'Aisne, plusieurs sites touristiques sont déjà labellisés « tourisme et sécurité » : le Center Parcs-Domaine du lac d'Ailette, premier site du département à être labellisé en juin 2018, mais aussi le musée franco-américain de Blérancourt, le site d'Axo Plage ou encore le musée de la Résistance et de la Déportation de Tergnier. D'autres sites, comme le Château de Coucy, se sont également engagés dans la démarche.

La signature de la convention est matérialisée par la remise du label « Sécuri-site », qui sera affiché à l'entrée de la Caverne du Dragon et constituera un marqueur visuel facilement identifiable par les touristes.